

Au Conseil communal de et à 1147 Montricher

PREAVIS MUNICIPAL N°04/2025

Demande de crédit pour la réfection et la consolidation du mur de soutènement de la butte du Château (parcelle 60)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

La commune de Montricher s'était engagée, en 2014, à entretenir et assurer la sécurité des promeneurs sur la parcelle 60 contre son droit de jouissance.

Après diverses discussions avec les enfants du propriétaire, M. Gilbert Mayor de Montricher, ces derniers sont d'accord de céder la parcelle 60 à la commune de Montricher pour un franc symbolique.

La donation de cette parcelle est soumise à l'approbation de la Commission foncière rurale étant donné que sur les 8'753 m2, 2'391 m2 sont en champ, pré et pâturage, 5'473 m2 en forêt et 889 m2 en jardin.

Depuis quelques années, le mur de soutènement de cette parcelle a subi des dommages en raison de sa vétusté. Les travaux à entreprendre sur cette parcelle s'élèvent à environ CHF 196'400.00 TTC.

La Municipalité se propose d'accepter cette donation. Elle souhaite créer un aménagement divertissant pour la population sur cette parcelle. Un projet sera soumis ultérieurement.

CONTENU DU PREAVIS

Le présent préavis concerne une demande de crédit pour la réfection du mur.

ASPECTS ECONOMIQUES

<u>Descriptif</u>	<u>Montants</u>
Devis de l'entreprise Debonneville	CHF 196'400.00 TTC
Imprévus Monuments historiques	CHF 20'000.00 TTC
TOTAL TTC	CHF 216'400.00 TTC

ASPECT COMPTABLE

Au niveau comptable, cet investissement sera amorti sur une durée de 40 ans conformément aux nouvelles normes MCH2.

L'amortissement annuel sera couvert par un prélèvement au fonds de réserve sur investissements futurs.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTRICHER

- > vu le préavis n° 04/2025 de la Municipalité,
- > ouï le rapport de la commission nommée à cet effet,
- > considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

prend acte

 que l'amortissement du montant de l'investissement de CHF 216'400.00 TTC (deux cent seize mille quatre cents francs) sera couvert par un prélèvement au fonds de réserve sur investissements futurs.

décide

- d'accepter le préavis municipal 04/2025 de demande de crédit pour la réfection et la consolidation du mur de soutènement de la butte du Château (parcelle 60);
- de prélever le montant de CHF 216'400.00 TTC (deux cent seize mille quatre cents francs) sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune;
- > de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

D. Amez-Drox NTR L. Vacheron

Annexes: devis de l'entreprises Debonneville du 26 août 2025,

recensement architectural du canton de Vaud,

résumé et descriptif du site.

Ainsi délibéré et adopté en séance de Municipalité du 25 août 2025

Responsable du préavis : M. Didier Amez-Droz, syndic.

1188 GIMEL

Case postale 112 Route d'Aubonne 8 Tél. 021 828 32 34

IBAN : TVA N°: Site: E-mail:

CH84 8080 8001 2475 7272 5 CHE-101.779.823

www.wdebonneville.ch info@wdebonneville.ch



Commune de Montricher Administration communale Rue du Bourg 3 1147 Montricher

Gimel, le 26.08.2025

DEVIS ESTIMATIF N°DV5873 2025

Notre réf. : FDE /dg

Validité:

3 mois

Objet:

Réfection du mur d'enceinte en moellons V2

Lieu d'exécution : Impasse du Château 2, 1147 Montricher

Remarque: Propriété de: Monsieur Franz Mayor

Travaux de réfection du mur pour budget estimatif

sous réserve de modifications

Récapitulation:

1.00

2.0

Réfection du mur en moellons

Long. env. 40.00ml

Suivi de travaux sur le mur

classé historique

Total

TVA (CHE-101.779.823)

TOTAL T.T.C.

%

8.100

181 665.00

181 665.00 14 714.85

172 965.00

8 700.00

196 379.85

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous présentons, nos salutations les meilleures.

DEBONNEVILLE W. & Fils SA

Humally

Bon pour accord:

Date:

Signature:

Sans mention contraire, une offre est valable trois mois.

L'offre, projets, dessins techniques, plans et calculs remis restent la propriété de DEBONNEVILLE W. & Fils SA et ne peuvent ni être reproduits, ni rendus accessibles à des tiers, ni utilisés commercialement sans accord préalable écrit. L'acceptation de l'offre vaut pour contrat et sous-entend l'acceptation et le respect des conditions mentionnées.

Réfection du mur d'enceinte en moellons V2	Page: 2
Propriété de : Monsieur Franz Mayor	26.08.2025
DEBONNEVILLE W. & Fils SA - 1188 Gimel	20.00.2020

1.00		Réfection du mur en moellons Long. env. 40.00ml Haut. env. 6.00ml				
1.01		Installation de chantier comprenant: - Transport du personnel - Transport de l'outillage - Mise en place d'un container de chantier pour les hommes	blc	1.000	11 000.00	11 000.00
1.02		Transport des matériaux, agrégats; sable et ciment, par hélicoptère	blc	1.000	9 000.00	9 000.00
1.03		Mise en place, pendant la durée du chantier, d'un WC chimique à proximité	sem	12.000	95.00	1 140.00
1.04		Mise en place et location, pendant la durée des travaux, d'un échafaudage de travail série lourde	m2	320.000	36.00	11 520.00
1.05		Préparation du couronnement du mur comprenant: - Coupe d'arbustres - Coupe de racines - Chargement et évacuation				
	a)	- Maçon	h	42.500	89.00	3 782.50
	b)	- Ouvrier de la construction	h	127.500	79.00	10 072.50
	c)	- Camionnette 3.5 to	h	10.000	125.00	1 250.00
	d)	- Outillage de coupe	h	30.000	32.00	960.00
1.06		Préparation de la surface du mur comprenant: - Coupe d'arbustres - Coupe de racines - Chargement et évacuation				
	a)	- Maçon	h	42.500	89.00	3 782.50
	b)	- Ouvrier de la construction	h	127.500	79.00	10 072.50
	c)	- Camionnette 3.5 to	h	10.000	125.00	1 250.00
	d)	- Outillage de coupe	h	30.000	32.00	960.00
1.07		Reconstruction du mur aux parties endomagées avec les pierres qui sont sur place				
	a)	- Maçon	h	170.000	89.00	15 130.00
	b)	- Ouvrier de la construction	h	255.000	79.00	20 145.00
	c)	- Matériaux	m3	20.000	132.00	2 640.00

Réfection du mur d'enceinte en moellons V2 Propriété de : Monsieur Franz Mayor DEBONNEVILLE W. & Fils SA - 1188 Gimel					Page: 3 26.08.2025
1.08	Réfection du courronnement du mur				
a)	- Maçon	h	120.000	89.00	10 680.00
b)	- Ouvrier de la construction	h	120.000	79.00	9 480.00
c)	- Matériaux	m3	25.000	132.00	3 300.00
1.09	Jointoyage des pierres avec mortier chaux ciment				
a)	- Maçon	h	255.000	89.00	22 695.00
b)	- Ouvrier de la construction	h	255.000	79.00	20 145.00
c)	- Matériaux	m3	30.000	132.00	3 960.00
1.00	Récapitulation: Réfection du mur en moellons Long. env. 40.00ml				<u> 172 965.00</u>

2.0 Suivi de travaux sur le mur classé historique

- 2.01 Travaux suivi par un expert des maçonnerie ancienne (Roger Simon SA) selon devis N°1 du 25.08.2025 comprenant:
 - a) Examen des murs après dégagement complet de la végétation, identification des matériaux, appréciation globale de l'état de conservation des parements et crépis, analyse des pathologies.
 - b) Rapport préliminaire avec documentation photographique et proposition d'interventions
 - c) Etablissement des descriptifs des travaux d'assainissement des parements et de crépissage, avant métrés établis sur les plan fournis par la D.T.
 - e) Séance de début des travaux pour la présentation et la validation des options d'interventions.

Propriéte	é de :	mur d'enceinte en moellons V2 Monsieur Franz Mayor ILLE W. & Fils SA - 1188 Gimel				Page: 4 26.08.2025
f)		Etablissement des tableaux de mélange des mortiers, exécution d'échantillons des différentes couches avec le maçon.				
g))	Suivi de l'exécution des travaux d'assainissement des parements et de crépissage.				
h))	Séance avec la D.T.				
		Total des heures estimatif	h	60.000	133.00	7 980.00
2.02		Frais de déplacement voiture.	km	1 200.000	0.60	720.00
		Récapitulation:				
2.0		Suivi de travaux sur le mur classé historique				<u>8 700.00</u>



Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Recensement architectural du canton de Vaud

Montricher (68)

Fiche 85-B

■ ECA 0

Parcelle 60

Au Château

❖ BUTTE DE L'ANCIEN CHATEAU

Note 2

Protection en vigueur:

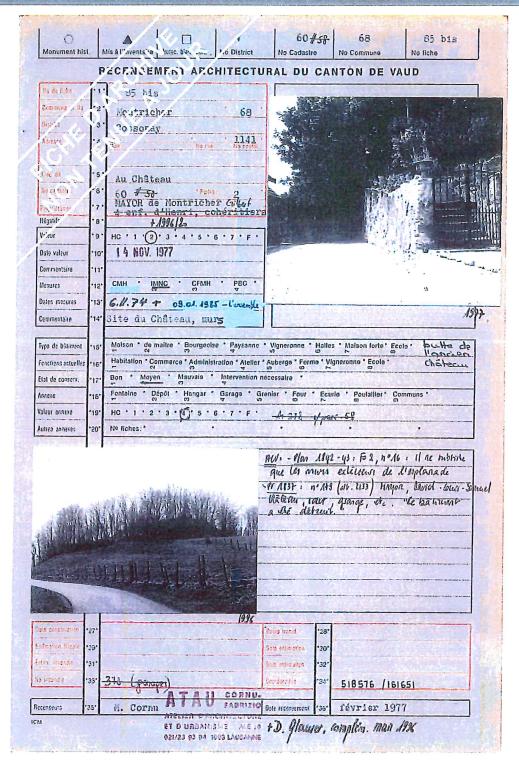
INV du 06.11.1974 sur LE TOUT



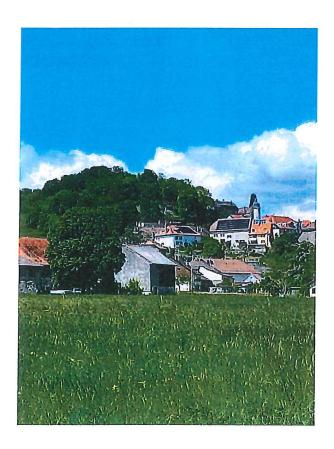
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Recensement architectural du canton de Vaud

Montricher (68)



MONTRICHER ET SON CHATEAU



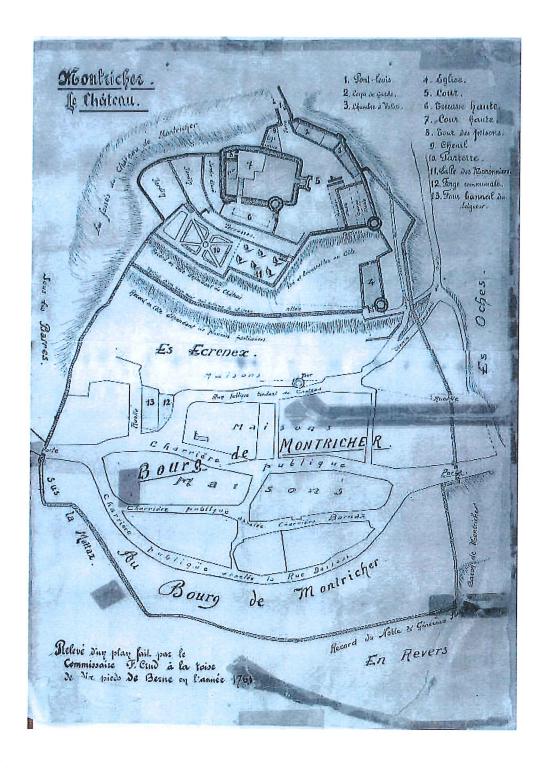
Autrefois, sur la colline boisée dominant le village de Montricher se dressait fièrement un magnifique château. Celui-ci occupait une place très importante dans l'histoire de la Commune de Mont-Richer.

Le bourg de Montricher est attesté dès 1049 et tire son nom du château qui dominait la colline. Sur le monticule qui occupe le centre du village, un château, nommé *Monricharii,* est bâti par le seigneur Rodolphe, fils d'Adalbert II de Grandson.



Copie d'une sépia faite par Jean Renevier, en octobre 1813

L'architecture exacte de la première construction n'est pas connue. Les plans et reproductions existants sont plus tardifs et datent principalement du 18ème siècle. Les relevés de l'Archéologie Cantonale Vaudoise, complétés par les relevés sur plan du 19ème siècle et les diverses reproductions, montrent un château de forme rectangulaire, d'environ 35m sur 25m avec deux tours et une porte ouverte sur le nord-est. Des écuries et une grange sont présentes dans la cour. Le château est construit sur un ensemble de terrasses successives, ponctuées de tours d'angle. Une de ces terrasses accueille le bourg, qui est fortifié par des murailles et dans lequel on pénètre par deux portes.



Relevé d'un plan fait par le Commissaire F.Crud à la toise de dix pieds de Berne en l'année 1761

Seigneurerie

Les terres et fiefs des sires de Montricher se composaient du territoire actuel de la commune où se trouvaient les villages de Torclens et d'Echonoz, aujourd'hui ruinés, d'une partie des villages de Villars-Bozon, Pampigny, Sévery, Cottens, St-Germain (Quartier de Bussigny) Bussy, Vufflens-le-Chatel, Lussy, Apples, Revereolle, Clarmont, Jolens et de la seigneurerie de Monnaz.

Les Grandson vont se succéder au château de Mont-Richer jusqu'à Henri de Montricher qui n'eut pas d'enfant. Leur héritier fut Jean de Vergy le Jeune, issu de l'une des plus illustres maisons de Bourgogne. Avec lui finit l'ancienne et noble maison de Montricher-Grandson.

Il y eu encore les Cojonay, les Ravier, les Grimaud puis les Vuillermin, famille fort riche qui prêta au roi de Navarre Henri IV la somme de « 26'000 écus au soleil » qu'ils eurent beaucoup de peine à récupérer.

Jeanne-Henriette de Vuillermin épousa le bailli de Morges, Sigismond Steiger. Leur fils Nicolas-Frédéric Steiger vendit sa terre en 1768, à Carl Hans Bruno, von Pöllnitz, Chambellan du Roi de Prusse Frédéric II, connu sous le nom de Frédéric le Grand. M. Pöllnitz vécut quelques années entouré de sa femme et des 5 enfants qui naitront pendant leur séjour à Montricher.

Lors de l'incendie du village il eut quelques différents avec les habitants et II vendit sa terre à M. Mayor, Seigneur de Lully, qui fut le dernier à porter le titre de Baron de Montricher. Le Baron Pöllnitz partit pour l'Amérique pour acheter des terres. Il rencontra même Georges Washington, à qui il exposa ses connaissances sur l'agriculture.

Le château connut une riche histoire jusqu'à l'arrivée des Bernois en 1536. En 1293, Rodolphe de Montricher prête allégeance en faveur de l'illustre Louis de Savoie. Avant cette reconnaissance, la terre de Montricher, comme celle de la Sarra ne dépendait que de l'Empereur et ne procédait d'aucune inféodation ultérieure.

Le château subit un premier incendie en 1615, le bailli de Morges, Samuel d'Erlach avait autorisé 2 princes de Hesse a séjourner au château qui n'était pas habité (LL.EE. avait fait subhaster la baronnie en 1613, car les Vuillermin n'arrivaient pas à payer leurs dettes) Le garçon d'écurie descendu à la cave avait laissé une chandelle allumée, provoqua un incendie détruisant une grande partie du château.

En 1649, Les Vuillermin rentrés en possession de leurs biens reconstruisirent le château.

En 1770, un incendie ravagea le village et le château fut peut-être touché, sans gravité, car on note dans le procès-verbal du 20.10.1770 :

L'honorable Conseil des vingt quatre étant assemblé au château sous la présidence du Noble et Généreux Seigneur Baron....

Le service divin se fera au château. C'est ainsi que la Justice, le Conseil et le Consistoire seront tenus à la Grande Salle. Amener du bois à la cour du château pour chauffer les salles.

Le 24 janvier 1798 mis fin à la Seigneurerie de Montricher. Le noble et généreux Seigneur Baron devient le citoyen Mayor. Resté inoccupé le château se dégrada rapidement. En 1828, un nouvel incendie détruisit presque complètement le village et la Revue Historique

Vaudoise prétend que les villageois se servirent des pierres, avec l'accord du propriétaire, mais aucun document n'atteste cette affirmation.

Cependant, on note dans les procès-verbaux municipaux, que le 29 juillet 1828, on fait interdire une charbonnière, car elle serait trop près du château, ce qui fait penser qu'il serait toujours debout. Mais un document trouvé chez un brocanteur nous le montre en ruines le 22 novembre 1828.



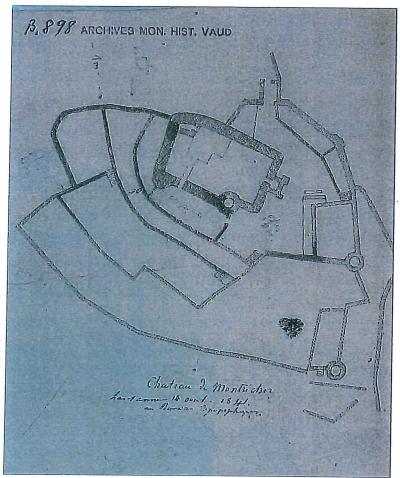
Un ouvrier est visible au sommet de l'édifice.

En ce qui concerne les murs d'enceinte qui entouraient le château et le bourg de Montricher, il est difficile de savoir à quelle période ils ont été démolis. Selon les procèsverbaux de la Commune, les portes situées en Chatagny et vers le Lion d'or ont été démolies en 1805.

Suite à la demande de la Commune de Montricher, une étude a été faite grâce à une collaboration entre la section Monuments Historiques et Archéologie. Dans la chronique archéologique de 2001, on peut lire (page 128 et 129) :

« Le site n'ayant jamais été l'objet d'une investigation archéologique, nous avons proposé la réalisation d'un relevé topographique et interprétatif détaillé pour détecter les traces des divers corps de bâtiments et murs démantelés. Ce relevé a été établi à l'échelle du 1 :500° dans l'arrière automne 2001, à la fin de la période de végétation.

Il permet de reporter les tracés d'un relevé établi le 14 avril 1841 par le bureau topographique de Lausanne (ACV fonds AMH, B898) peu de temps après la démolition du château. Les traces du logis et d'autres bâtiments étaient encore bien visibles.



Document de 1841, archives Cantonales Vaudoises

Le sommet de la butte est occupé par le château, rectangle de 35 x 25 m où se lisent les fondations de deux tours et de la porte, ouverte dans la façade nord-est, donnant sur une cour-esplanade où un plan de 1706 figure des écuries et une grange.

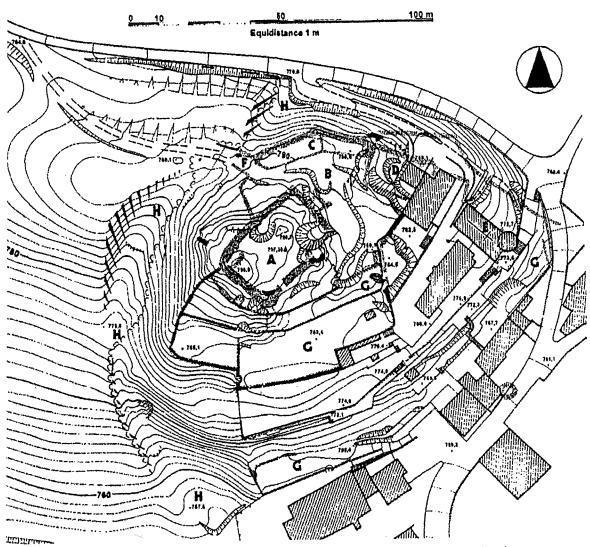


FIG. 6: Montricher – Ancien Château. Relevé topographique. Noir et hachuré: murs relevés en 2002. Grisé: report du plan 1841. (Dessin: G. Nogara)

A: château

E: église

B: cour

F: tour-porte

C: écuries

G: terrasses ou lices

D: granges

H: fossé

Le château et son histoire reste très présents dans le cœur des habitants de Montricher. Dans les années 1960, les enfants se rendaient volontiers au château pour y jouer. A ce moment-là, les ruines étaient encore bien présentes et faisait leur bonheur.



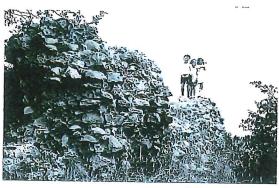






Photo de la citerne qui était encore bien présente en 1960

Pour les familles c'était aussi l'occasion d'une balade dominicale. Il est vrai que la vue depuis le château est magnifique. Actuellement, il est difficile d'y accéder, tant les broussailles ont envahi le site (notamment du côté des Barres).

En juin 2025, les enfants de l'école de Montricher, 1P, 3P et 4 P présentèrent Jaquette de Montricher, ce qui montre bien l'attachement des villageois à notre cher château. Cette histoire est tirée d'une brochure OSL (Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse) Il s'agit d'une pure fiction, même si l'on trouve bien une Jaquette de Montricher, mariée en 1250 à Simon de Monnet.

